

AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY

Cossonay, le 18 octobre 2010/jd

**Préavis municipal No 11/2010 concernant l'achat d'équipements scéniques pour le
Théâtre du Pré aux Moines**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Au cours de ces dernières saisons, grâce à la qualité des spectacles présentés, le Théâtre du Pré aux Moines est désormais connu loin à la ronde. Ses responsables, MM. Philippe Laedermann et Jean-François Guex, ont su créer une ambiance particulièrement agréable et propre à cette salle fort appréciée par un public local et régional, voire romand, toujours plus fidèle.

La fréquentation des premiers spectacles de la saison 2010-2011 confirme cette évolution. Henri Dès a "fait le plein" les 1^{er}, 2 et 3 octobre dernier et les ventes de billets, comme d'abonnements, lors de l'EXPO de Coss où le Théâtre était présent, ont remporté un franc succès.

Ainsi l'on peut affirmer que l'aventure commencée il y a maintenant plus de 20 ans se poursuit, et qu'à ce jour la fréquentation comme le succès ont toujours été croissants.

Le bâtiment PAM 3 dans lequel se trouve cette salle de spectacles, par ailleurs aula de l'Etablissement scolaire secondaire de Cossonay, a été inauguré au mois de mai 1989. Ses installations scéniques ont déjà été changées, partiellement, pour répondre à une technique qui progresse rapidement ainsi qu'à l'évolution des exigences des utilisateurs réguliers, tels la commune et les écoles. De ce fait, la qualité et les capacités du matériel actuel sont particulièrement adaptées à la tenue d'assemblées, de conférences, à la présentation de films et de petits spectacles audio-visuels, mais ne le sont pas pour des spectacles figurant au programme du TPM.

Aussi, pour répondre aux "fiches techniques", au niveau du son et de la lumière, présentées par les artistes qui se produisent, il est à chaque fois nécessaire de louer, faire transporter et installer du matériel professionnel, qu'il s'agisse de haut-parleurs, de retours, de micros ou de

projecteurs. Le coût de ces locations est conséquent; il atteint parfois plusieurs milliers de francs. Ces locations nécessitent également de nombreuses heures de travail.

La Municipalité, après en avoir discuté avec MM. Ph. Laedermann et J.- F. Guex, a décidé qu'il était aujourd'hui opportun d'investir et d'équiper cette salle, afin de mettre en adéquation les performances des installations scéniques à la qualité des spectacles présentés et, par là, d'économiser les frais cités ci-dessus.

Par conséquent, notre Autorité vous propose d'acquérir du matériel pour un montant de Fr. 60'000.-- au maximum, qui se répartit entre le "son" à hauteur de quelque Fr. 40'000.-- et la "lumière" pour environ Fr. 20'000.--. Des offres ont été demandées à des entreprises spécialisées; elles ont été contrôlées et évaluées, tant au niveau des besoins que de la qualité et des prix, par les responsables du Théâtre dont les connaissances professionnelles ne peuvent être mises en doute.

En fonction du côté très technique de l'énoncé de ces offres, la Municipalité renonce à les détailler dans ce préavis, mais il est certain qu'elles seront présentées et expliquées aux membres de la commission, qui auront également la possibilité de visiter les installations actuelles.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis municipal est convoquée le **mardi 9 novembre à 19.00 h.** au Théâtre du Pré aux Moines, où elle pourra rencontrer Mme Nicole Baudet, Municipale responsable des affaires culturelles, ainsi que MM. Philippe Laedermann et Jean-François Guex.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame, la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 11/2010 concernant l'achat d'équipements scéniques pour le Théâtre du Pré aux Moines.
- Oüi le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- acquérir du matériel neuf pour compléter les équipements scéniques du Théâtre du Pré aux Moines, pour un montant maximum de Fr. 60'000. --.
- Financer ces achats par un emprunt correspondant, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale.
- Porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Déléguée municipale : Mme Nicole Baudet, Municipale